

Décision

Générale

colonial

Décision n° 66-409-1930 Permissions

n° 66-409-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 décembre 1930

Numéro JO

n° 409 du 31/12/1930

Date du numéro

31 décembre 1930

TEXTE INTÉGRAL

une permission de soixante jours, les trente premiers jours donnant seuls droit à la solde et à la demi-solde dans les conditions prévues par l'article 2 de l'arrêté n° 89, du 10 février 1930, est accordée à Ghaleb Kahim, nacouda du boutre Tadjourah.